

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT
DU
GARD**

| Nombre de membres | |
|---|--|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice |
| 19 | 19 |
| Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 18 |

**Date de la
convocation
10/12/2021**

**OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION**

**PROJET
PEDAGOGIQUE
ECOLE
ELEMENTAIRE
2021-2022**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

**DELIBERATION N° 15
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-et-un et le seize décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement au foyer P. Clavel (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- A.-L. HUNOT (procuration à J.-M. CUILLE)
- L. RAVAT (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- C. REWUCKI (procuration à K. PERROTIN)
- C. VILLANUEVA, absente excusée

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de participer financièrement au projet pédagogique de l'école élémentaire pour l'année 2021-2022. Il s'agit de cours de musique dispensés par Giorgio Cacchi, de janvier à avril 2022. Le coût total de la prestation, pour les 6 classes, est de 1 800 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne un avis favorable pour accorder la somme de 1 500 €, pour les cours de musique.

Le règlement s'effectuera directement à l'intervenant sur présentation d'une facture, à l'issue de la prestation. La somme sera prévue au budget 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

030-213002413-20211216-DE15-161221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 27/12/2021

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,

Jean-Claude MAZAUDIER

